



Sept faits marquants de la francophonie contemporaine

1. La Loi sur les services en français (18 novembre 1986)

La *Loi sur les services en français* (ou Loi 8) garantit au public le droit de recevoir des services en français par le gouvernement provincial, et ce, dans 23 régions désignées. Adoptée le 18 novembre 1986 par le gouvernement libéral de David Peterson, cette loi reconnaît que la présence francophone en Ontario remonte à plus de 350 ans et que quelque 550 000 francophones habitent la province, formant la plus grande communauté francophone canadienne hors Québec. Par la Loi 8, le gouvernement de l'Ontario salue l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et clame qu'il entend le sauvegarder pour les générations à venir.

Entrée en vigueur en 1988, la *Loi sur les services en français* stipule que les services en français doivent être offerts aux quartiers généraux des ministères et des organismes gouvernementaux, ainsi que dans les bureaux locaux des régions désignées par la loi. À titre d'exemple, ces services incluent l'obtention d'un permis de conduire, d'un certificat de naissance ou de mariage.

Le ministre délégué aux Affaires francophones est responsable de la mise en application de la *Loi sur les services en français*. Il est aidé dans cette tâche par l'Office des affaires francophones. Le parrain de la Loi 8 et premier titulaire des Affaires francophones est l'honorable Bernard Grandmaître.

La Loi ne s'applique pas nécessairement à tous les organismes publics, dont certains hôpitaux, sociétés d'aide à l'enfance et foyers d'accueil. Lorsqu'ils sont en mesure d'offrir certains ou tous leurs services en français, ces organismes peuvent demander d'être désignés comme fournisseurs officiels de services en français. De plus, la Loi n'oblige pas les municipalités à offrir des services en français, même dans les régions désignées. L'article 14 de la Loi précise que « le conseil d'une municipalité située dans une région désignée à l'annexe peut adopter un règlement municipal prévoyant que l'administration de la municipalité se fera en français et en anglais et que les services municipaux au public, ou une partie précisée de ces services, seront fournis dans ces deux langues ».

2. Centres de santé communautaires francophones (depuis 1989)

En Ontario, le concept de centres de santé communautaires est une initiative de Larry Grossman, ministre de la Santé en 1982. Un centre de santé communautaire comprend une clinique médicale et, dans plusieurs cas, des programmes de prévention pour combattre le sida, le diabète, le racisme ou la violence contre les femmes. Quelques centres offrent des haltes-garderies, voire une clinique juridique. Les centres de santé communautaires

collaborent avec d'autres intervenants à l'élaboration d'initiatives de promotion de la santé dans les écoles, les ensembles immobiliers et les lieux de travail. Ils orientent les familles vers des groupes de soutien et d'entraide qui offrent de l'éducation entre pairs ou du soutien ou s'intéressent aux facteurs qui influent sur la santé. Ainsi, le Programme des centres de santé communautaire contribue à la création de collectivités saines

Aujourd'hui, il existe un réseau (Association of Ontario Health Centres) qui regroupe quelque 65 centres de santé communautaires en Ontario; cinq d'entre eux sont francophones et ceux d'Ottawa offrent des services dans les deux langues. Le premier centre de santé communautaire francophone de l'Ontario fut le Centre médico-social communautaire de Toronto; il a ouvert ses portes le 23 octobre 1989. Les autres centres totalement francophones sont situés à Hamilton (avec succursale à Welland), à Sudbury (avec succursales à Chelmsford, Hanmer, St-Charles et Gogama), à New Liskeard (avec succursales à Earlton et Kirkland Lake), et à Cornwall (avec succursales à Alexandria et Crysler).

3. Municipalités non bilingues mais non indifférentes (depuis 1989)

C'est dans le but de revendiquer le maintien et l'amélioration de la gouvernance et de la prestation des services municipaux en français et en anglais dans les régions de l'Ontario désignées en vertu de la *Loi sur les services en français* de l'Ontario que Gisèle Lalonde, maire de la cité de Vanier, lance l'idée d'une Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO). Outre Vanier, les premières municipalités à joindre les rangs de l'AFMO sont Hearst, Kapuskasing, Rockland, Tilbury Nord et le canton de Clarence.

Forum pour les personnes élues siégeant aux conseils municipaux, l'Association française des municipalités de l'Ontario offre des occasions de formation pour les employés, les cadres et les élus des corporations municipales. Elle maintient des liens avec les associations francophones et bilingues du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, du Québec et avec les autres provinces et territoires se préoccupant de la gestion municipale au Canada. En 2004, quelque quarante municipalités ontariennes étaient membres de l'AFMO; cela inclut nombre de villages majoritairement francophones dans l'Est et le Nord de l'Ontario, mais également des grandes villes telles que Windsor, Welland, Toronto, Ottawa, Sudbury, Timmins et Thunder Bay.

4. Éducation collégiale en langue française (depuis 1990)

Après avoir mené avec succès une longue bataille pour l'obtention d'écoles primaires et secondaires de langue française, la communauté franco-ontarienne n'hésite pas à revendiquer un réseau de collèges francophones d'arts appliqués et de technologie. Un premier pas est franchi en septembre 1990 avec l'ouverture de La Cité collégiale d'Ottawa. Ce 23^e collège communautaire de la province est créé dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations des quelque 200 000 francophones de l'Est ontarien; il a un campus à Hawkesbury.

Les pressions continuent de s'exercer sur le gouvernement de l'Ontario, tant et si bien que ce dernier annonce, en juillet 1993, la création de deux autres collèges de langue française, l'un ayant le mandat exclusif d'offrir des programmes collégiaux en français dans tout le Nord de la province, l'autre ayant une vocation semblable pour la région du Centre-Sud-Ouest ontarien. Le 5 septembre 1995, le Collège Boréal et le Collège des Grands Lacs ouvrent leurs portes. Le

premier a son campus principal à Sudbury, avec des satellites à Sturgeon Falls, New Liskeard, Timmins, Kapuskasing et Hearst. Le second est situé à Toronto et rayonne dans le Niagara ainsi qu'à Windsor.

Face à des difficultés financières de taille, le Collège des Grands Lacs doit fermer ses portes en juin 2002. Le Collège Boréal prend la relève et ouvre un campus à Toronto, à Welland et à Windsor pour offrir des programmes et établir des services destinés aux apprenants du Centre-Sud-Ouest.

5. Une gestion scolaire francophone autonome (24 avril 1997)

Au Canada, les droits en matière d'éducation en langue française en Ontario sont prescrits par l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Essentiellement, l'article 23 garantit des chances de réussite égales à la minorité de langue française; il repose sur la prémisse que l'égalité réelle exige que les minorités de langue officielle soient traitées différemment, si nécessaire, suivant leur situation et leurs besoins particuliers, afin de leur assurer un niveau d'éducation équivalent à celui de la majorité de langue officielle.

En 1996, le gouvernement conservateur de Mike Harris procède à une refonte du système des conseils scolaires en Ontario. Son projet de loi 104, *Loi de 1997 réduisant le nombre de conseils scolaires*, reçoit la sanction royale le 24 avril 1997. Cette loi prévoit la création de 72 conseils scolaires de district, qui remplacent les 129 conseils scolaires existants. Les 72 conseils en incluent 12 de langue française, soit 8 conseils catholiques et 4 conseils publics. Pour le gouvernement ontarien, il s'agit de rendre la *Loi sur l'éducation* conforme à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 et à la jurisprudence qui confirme depuis le droit de la minorité francophone de gérer son propre système d'éducation primaire et secondaire.

Il faut noter que l'effectif des conseils scolaires de langue française atteint, en moyenne, à peine 25% de celui des conseils scolaires de langue anglaise. À titre d'exemple, la taille des écoles secondaires de langue française est de 275 élèves par école, bien inférieure à la moyenne provinciale qui se situe à 806 élèves par école. Cela pose un défi colossal au niveau de l'obtention et de l'allocation des ressources financières.

6. SOS Montfort (du 24 février 1997 au 7 décembre 2001)

Le 24 février 1997, la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario, composée uniquement d'anglophones, annonce la fermeture de l'Hôpital Montfort, situé dans l'Est ontarien. Il s'agit du seul hôpital francophone universitaire de tout l'Ontario, desservant sur son territoire immédiat quelque 200 000 Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes. Devant le soulèvement sans précédent que suscite cette décision au sein de la communauté francophone, la Commission effectue un soi-disant recul en affirmant que l'Hôpital Montfort ne fermera pas. En réalité, elle réduit tellement ses services que l'institution est condamnée à une mort à petit feu. Les administrateurs adoptent une stratégie à deux voies : tenter de négocier une entente acceptable avec la Commission, d'une part, et préparer la cause légale dans l'éventualité d'une impasse, d'autre part. La cause se retrouve, hélas, devant les tribunaux. Le 29 novembre 1999, les juges James Carnwath, Robert Blair et Michel

Charbonneau, de la Cour divisionnaire de la Cour supérieure de justice de l'Ontario, donnent gain de cause aux requérants de Montfort, sur la base que la Constitution canadienne protège les minorités de langues officielles. Toutefois, le gouvernement de l'Ontario est en désaccord avec ce jugement et décide d'interjeter appel.

Les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes peuvent crier victoire le 7 décembre 2001 lorsque les juges Karen Weiler, Robert Sharpe et Paul Rivard, de la Cour d'appel de l'Ontario, rendent une décision unanime en maintenant le jugement du 29 novembre 1999. Ils rappellent que les minorités de langues officielles doivent être respectées et protégées en vertu des principes non écrits de la Constitution du Canada. Cette protection s'étend à l'Hôpital Montfort qui constitue, selon les juges, une institution essentielle à la survie de la collectivité franco-ontarienne menacée d'assimilation. De plus, la Cour statue que le gouvernement de l'Ontario a enfreint sa propre *Loi de 1986 sur les services en français* car il n'était pas « raisonnable et nécessaire » de réduire les services de santé en français. Le ministre de la Santé, Tony Clement, annonce, le 1^{er} février 2002, que son gouvernement ne contestera pas cette décision devant la Cour suprême du Canada.

7. Un Ontario français de moins en moins homogène (depuis 1996)

Entre les recensements de 1996 et 2001, la population francophone de l'Ontario a augmenté de 1,2%, passant de 542 340 à 548 940. Au cours de la même période, cette même population d'expression française a diminué de 7% dans le Nord-Est, de 10% dans le Nord-Ouest et de 4,3% dans le Sud-Ouest. Elle n'a augmenté que dans les régions de l'Est (2,5%) et du Centre (11%). Ces augmentations sont dues, en large partie, aux nouveaux arrivants qui se sont installés dans les grandes régions métropolitaines d'Ottawa et de Toronto. Le visage francophone de ces régions est loin d'être homogène; on le dit ethnoculturel ou multiculturel, on parle de l'apport des minorités raciales. Dès le recensement de 1996, on avait pu noter un important contingent de francophones appartenant à une minorité raciale dans plusieurs grands centres urbains, soit 22,5% dans la communauté urbaine de Toronto, 18,5% dans la municipalité régionale de Peel, 17,8% dans la municipalité régionale de York et 8,9% dans la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton (comparativement à seulement 0,5% dans la municipalité régionale de Sudbury). Cette tendance s'est accrue en 2001 et s'est étendue à d'autres régions métropolitaines.

Le nouveau visage de l'Ontario français est bien illustré, en 2001, lors que le nom des finalistes du Prix Trillium de langue française sont annoncés. Ils incluent trois écrivains de Toronto, l'une née en Allemagne, l'un né en Iran et l'un né au Bénin.